



Urbanisme : comment cadastrer une ruine ? svp

Par berger13

Bonjour,

J'ai acheté en 2019 un terrain en zone verte ; avec une ruine d'atelier.
Cependant la ruine n'est pas dans le cadastre.
Comment la rendre légale et la mettre dans le cadastre ; l'immeuble ou la ruine.

Cette ruine a été construite il y a plus de 50 ans.

Je vous remercie.

Cordialement.

Par Nihilscio

Bonjour,

Si l'on souhaite que la ruine apparaisse sur le plan du cadastre, je ne vois pas d'autre façon de faire que de le demander gentiment au service chargé du cadastre en espérant qu'il accepte. Le dessin de la ruine sur le plan du cadastre ne présentera qu'un intérêt informatif. L'ajouter ne rendra la ruine ni plus légale ni moins légale qu'elle ne l'est déjà.

Par berger13

merci beaucoup pour votre réponse Nihilscio.

Le problème est que la mairie m'a vendue le terrain avec un ancien atelier qui n'est pas cadastré.

Par yapasdequoi

Bonjour,

La construction n'a sans doute pas été autorisée. Et en zone non constructible, il ne sera pas possible de régulariser.

Par berger13

Je vous remercie beaucoup pour votre réponse. Il faut donc demander au maire l'autorisation je suppose